



Mairie

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance du 20 décembre 2017

Le Conseil Municipal décide :

1. D'approuver la convention de mise à disposition à passer avec la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or pour l'organisation du repas de Noël des aînés et d'autoriser M. le Maire à la signer.
2. D'approuver l'adhésion de la Commune à l'Association Finances-Gestion-Évaluation des Collectivités Territoriales (AFIGESE), et d'approuver le versement de la cotisation correspondante pour l'année 2018 et pour les années à venir.
3. De fixer les indemnités de fonction des Elus comme suit :
 - Indemnité de fonction du Maire : 52,77% de l'indice brut maximal,
 - Indemnité de fonction 1^{er} à 4^{ème} adjoint : 18,23% de l'indice brut maximal,
 - Indemnité de fonction 4^{ème} à 8^{ème} adjoint : 14,63% de l'indice brut maximal,
 - Indemnité de fonction des conseillers municipaux délégués : 11,69 % de l'indice brut maximal.

- D'appliquer la majoration de 25% accordée aux Maire et Adjointes des communes classées stations touristiques (article L 2123-22).
Ces indemnités sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice du barème des traitements des fonctionnaires.

- D'abroger et remplacer, par la présente, la délibération n° 20 du 17 avril 2014 relative aux Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des conseillers délégués.
4. D'approuver la prise en charge par la Commune des frais de déplacement (Transports, hébergement, restauration) liés à la participation du Maire et des élus au Congrès des Maires de novembre 2017
 - D'approuver le remboursement forfaitaire de ces frais aux élus concernés, à savoir M. le Maire, M. BOUVAREL, Mme REYNARD, M. REY et Mme BERGE, dans la limite du montant des indemnités de mission allouées aux agents de l'Etat et sur présentation d'un état de frais.



Compte Rendu Sommaire de la séance du 20 décembre 2017

Perspective de Jean Ballard

15. D'attribuer une subvention de 500 € à l'Association KiteLoop
16. D'approuver le déclassement du Domaine Public communal de l'Allée des Pins et de la voie piétonne attenante, et de l'incorporer dans son domaine privé
- D'approuver le principe de la vente de cette allée et de sa voie piétonne à la société CAPFUN pour un montant de 417 877,92 € HT
 - D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à la vente de ce terrain communal
17. De donner un avis favorable à l'occupation du lot 5 de la zone technique sise parcelle cadastrée AD 198 rue de l'Industrie – 34280 LA GRANDE MOTTE par la SAS OUTREMER YACHTING
- D'autoriser M. le Maire à signer le contrat à intervenir, dont la durée sera fixée à 3 ans avec possibilité de prorogation 2 fois 1an, et toutes les pièces s'y rapportant
18. D'approuver la décision modificative n° 2 au Budget Primitif 2017 du Budget Principal de la Ville

FONCTIONNEMENT

- Dépenses :	12 632.30€
- Recettes :	12 632.30€

INVESTISSEMENT

- Dépenses	0 €
- Recettes :	0 €

TOTAL BP + CR + BS + DM 2017

FONCTIONNEMENT Dépenses et Recettes : 30 058 989.60 €

INVESTISSEMENT Dépenses et Recettes : 6 277 779.23 €

19. D'approuver la décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2017 du Budget du Port de plaisance

DM n°1			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
compte 011/61528	-5 000,00	Charges générales	
compte 67/6718	5 000,00	Charges exceptionnelles	
TOTAL	0,00		
compte 023	0,00	virement à la section investissement	
TOTAL	0,00	TOTAL	0,00

5. D'approuver le recrutement d'un agent non titulaire rémunéré sur la grille des adjoints administratifs (C1) à la Direction Ressources – Marchés Publics sur l'exercice 2018.
6. D'approuver la création au tableau des effectifs du Budget principal de la Ville d'un poste de brigadier- chef principal.
7. D'approuver la création au tableau des effectifs du Budget principal de la Ville d'un poste d'adjoint administratif.
8. D'approuver l'ensemble des dispositions ci-dessous visées qui ont été soumises dans le rapport de présentation du 4 décembre 2017. La liste des délégataires proposés pour l'attribution d'un lot de plage à compter du 1^{er} avril 2018, est donc la suivante :

N° lot	Surface	Activité autorisée	Candidat proposé	Redevance
1	600 m ²	Location de matériel, buvette	SARL O2 MER M. RUIZ 1 Impasse du Buis 34590 MARSILLARGUES	25 000 €
2	600 m ²	Location de matériel, buvette	M. Pascal JEAN 79 Village du Soleil 34280 La Grande Motte	27 000 €
3	400 m ²	Location de matériel, buvette	M. Niels ZITO 112 Place de l'Epi 34280 LA GRANDE MOTTE	20 000 €
4	300 m ²	Location de matériel	M. Alexandre MARSOT 389 Allée du Bois du Prieur 34830 CLAPIERS	9 500 €
5	600 m ²	Location de matériel, buvette	SAS MAELYS M. Marcellin DOUCET Avenue de l'Europe 34280 LA GRANDE MOTTE	34 000 €
6	1200 m ²	Location de matériel, restaurant	SARL O'DIAPASON M. SCHRNOFFENEGER Résidence Mott'Land 34280 LA GRANDE MOTTE	100 000 €
7	1200 m ²	Location de matériel, restaurant	SAS SOPLASOL M. Frédéric DUPIN 9 ZAC de Bon Pertuis 13120 GARDANNE	110 000 €
8	600 m ²	Location de matériel, buvette	EURL ANTOON M. Antoine PREGET 34 Allée des Jardins 34280 LA GRANDE MOTTE	33 000 €
9	600 m ²	Location de matériel, buvette	SARL LA PLAGE DES ALIZES M. Bruno SALAMAND 351 rue Carnot 30220 ST LAURENT	30 000 €

			D'AIGOUZE	
10	600 m ²	Location de matériel, buvette	SARL LA ROSE DES VENTS Mme Corinne LISION 30 Impasse du Couchant 34280 LA GRANDE MOTTE	27 100 €
11	600 m ²	Location de matériel, buvette	SAS DELACH M. Sylvain DELACHAUSSEE 72, rue de Paris 34130 MAUGUIO	32 000 €
12	1500 m ²	Location matériel, restaurant	SAS PERO M. Jean-Philippe FRAISSE 55 Avenue de Melgueil 34280 LA GRANDE MOTTE	120 000 € <i>(125 000 € à partir de 2019)</i>
13	1500 m ²	Location matériel, restaurant	SARL MATIS M. Pierre Yves BRICON 55 Impasse des Hibiscus 34280 LA GRANDE MOTTE	120 000 €
14	1500 m ²	Location matériel, restaurant	SAS LE WHITE BEACH M. Jérôme ASIUS 91 rue de Colombiers 34670 BAILLARGUES	130 000 €
15	1500 m ²	Location matériel, restaurant	SARL LUCAS M. ORTIZ Bruno 450 ZA les Fournels 34400 LUNEL	145 000 €

.D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

9. D'approuver le Projet d'Etablissement Quinquennal 2017-2022 du Conservatoire Municipal de Musique.
10. D'approuver la convention à passer avec l'agence Corpo'Events et l'Office de Tourisme pour l'organisation de la course d'obstacle BAREFIIT Race Edition 2018 et d'autoriser M. le Maire à la signer.
11. D'approuver la convention à passer avec l'Association Personne Record « Voulez-vous danser » et l'Office de Tourisme pour l'organisation de la 1^{ère} édition du Pyramid Festival du 15 au 17 juin 2018 et d'autoriser M. le Maire à la signer.
12. D'approuver la convention d'affrètement du navire à voiles, le Shtandart, sur le territoire de la Commune du 15 au 18 mars 2018 et d'autoriser M. le Maire à la signer.
13. D'approuver la convention d'occupation temporaire à passer avec l'Association « Les Cavaliers Camarguais » et d'autoriser M. le Maire à la signer.
14. D'attribuer une subvention de 2.000 € à l'Association Sportive du Golf

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
TOTAL	0,00	TOTAL	0,00

20. D'approuver l'admission en non-valeur de titres de recettes, en dépenses d'exploitation, par mandatement au compte 6541 « créances admises en non-valeur » pour 15 817,96 euros HT du Budget des ports de plaisance, et en recettes d'exploitation, par une reprise sur provisions pour risques d'exploitation au compte 7815 du même montant.

Vu pour être affiché le 28 décembre 2017, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à La Grande Motte, le 27 décembre 2017

*Le Maire,
Président de l'Agglomération du Pays de l'Or,*



Stéphan ROSSIGNOL